

#SAVEFESTIVALS

**RENDEZ-VOUS ORGANISATEURS DE FESTIVALS - MINISTERE DE LA CULTURE
DES REPONSES CONCRETES ATTENDUES**

Jeudi 18 février 2021, les festivals ont de nouveau rendez-vous avec Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture, pour évoquer les scénarios de reprise. Cet échange fait suite à un premier rendez-vous organisé le 29 janvier, où les festivals ont pu exprimer leur inquiétude et demander des réponses à leurs interrogations.

Alors que chaque jour d'attente supplémentaire représente un risque économique accru, en particulier pour les festivals estivaux, le PRODISS et les organisateurs de festivals qu'il représente demandent désormais au Gouvernement de prendre ses responsabilités et de présenter des solutions concrètes pour que les festivals puissent se tenir en 2021.

Les questions que posent les festivals sont simples : après un an d'arrêt complet, **ils souhaitent enfin connaître le cadre dans lequel les rassemblements pourraient être autorisés :**

- Quel type de rassemblement seront autorisés à compter de juin ?
- Quelle capacité ?
- Quel type de jauge (assis, debout, distancié ou non) ?
- Quelles autres conditions sanitaires (ouverture ou non des bars et des espaces restauration) ?

Une fois le cadre connu, **les festivals attendent également de connaître les dispositifs d'accompagnement auxquels ils auront droit**, selon qu'ils seront, ou non, en mesure d'organiser un événement dans ce cadre :

- Quel soutien de l'Etat pour les structures qui ne pourront pas organiser d'événement dans ce cadre, et qui devront donc subir une deuxième année blanche consécutive ? Un fonds de sauvegarde sera-t-il mis en place ?
- Quelle protection pour les structures qui pourront prendre le risque d'organiser un événement ? Peut-on envisager un fonds de garantie, sur le modèle du Fonds d'indemnisation pour la reprise des tournages proposé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ?

Quelle que soit leur situation, **l'ensemble des acteurs s'accorde sur la nécessité absolue de maintenir les dispositifs de soutien transversaux** qui s'appliquent au secteur, au-delà du 30 juin 2021.

Concernant les conditions possibles d'une reprise des spectacles, Roselyne Bachelot a récemment évoqué le principe d'un concert-test, qui doit permettre d'établir un protocole permettant la reprise de concerts en jauge debout ; il s'agit d'un exemple concret de la mobilisation des professionnels du secteur (et notamment du PRODISS, aux côtés de la Ville de Paris) pour la mise en place d'un modèle viable pour l'ensemble des acteurs.

Nous sommes prêts pour la reprise de nos activités avec le virus : nous attendons maintenant que le Gouvernement soit lui aussi au rendez-vous des festivals et des festivaliers cet été.

Nous lançons aujourd'hui un hashtag #SAVEFESTIVALS. Si les réponses apportées le 18 février n'étaient pas à la hauteur des attentes, il deviendra alors le mot d'ordre, et les réseaux sociaux le terrain d'expression privilégié, de tous les organisateurs festivals et leurs publics à qui les spectacles manquent fortement.

CONTACT MEDIA – Kathleen ANDRE – kandre@equancy.com – 06 16 55 43 05

A propos du PRODISS - Créé en France en 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est aujourd'hui le 1er syndicat patronal représentatif au niveau national. Le PRODISS rassemble près

de 400 entrepreneurs de spectacles : producteurs, diffuseurs, exploitants de salles, organisateurs de festivals, répartis dans toute la France et œuvrant dans le domaine des variétés, des musiques actuelles (jazz, musiques populaires, comédies musicales, etc.) et des one man shows. Ils forment ensemble, la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Essentiellement des PME et TPE, nos adhérents génèrent près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus des 3/4 du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur du spectacle musical et de variété.